

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Du Jeudi 19 janvier 2017 A 20 h 30**

**Ordre du jour :**

- I) Affaires Administratives**
  - 1.1) Installation des nouveaux conseillers communautaires**
  - 1.2) Election du Président**
  - 1.3) Détermination du nombre de vice-présidents**
- II) Informations du Président**

Date de convocation : 13 janvier 2017

Date d'affichage : 13 Janvier 2017

Nombre de conseillers : En exercice 46

Présents 45

Votants 46

**Etaient Présents :**

MM. HARMAND Jean Loup, BATARD Gérard, BLOT Jean Marc, BONNEFOY Bernard, BRETON Jacky, CARREAU Alain, CHABILLANT Jean-Luc, CHAMBRIER-GILLOT David, CHERON Michel, FOUCAULT Yves, FOUQUET Marc, GASCHET Léonard, GREMILLON Patrick, HALGRIN Yannick, HERPIN Jean-Jacques, HUGER Jean-Pierre, LACOCHE Jacques, LAMBERT Jean-Marc, LANDRE Daniel, LEROY Michel, MARIAIS Jean Pierre, MASSE Nicolas, NICOLAY Christophe, PAIRIGOUAS Michel, PARANT Joël, RENVOISE Guy, REZE Claude, VADE Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, CHEREAU Laurence, FERRAND Brigitte, GARDRAT Gisèle, GARREAU Aline, GAUTIER Cindy, HERISSON Arlette, JUMERT Annie, LAUNAY Marie-Claire, LELONG Françoise, NELET Annie, OLIVIER Annette, PILETTE Maryline, PRIEUR Sergine, RIOTON Marlène, TEISSIER Monique, membres titulaires

**Etaient Excusés :**

M. SOREL Gilbert donne pouvoir à Mme HERISSON Arlette

Mme GAUTIER Cindy est nommée secrétaire de séance

La séance a été ouverte par le Président sortant M. Jean-Loup HARMAND.

**I) Affaires Administratives**

**1.1 Installation des nouveaux conseillers communautaires**

Monsieur Jean Loup HARMAND, Président sortant, installe officiellement les conseillers communautaires, à savoir :

46 conseillers représentant 20 communes, et 11 suppléants

<b>Communes</b>	Conseiller Titulaire	Suppléant
<b>Berfay</b>	OLIVIER Annette	Jacky LEDRU
<b>Bessé sur Braye</b>	LACOCHE Jacques MARIAIS Jean Pierre LAUNAY Marie-Claire NELET Annie LEROY Michel FERRAND Brigitte	
<b>La Chapelle Huon</b>	BONNEFOY Bernard HUGER Jean Pierre	
<b>Cogners</b>	CHERON Michel	KEMP Annick
<b>Conflans sur Anille</b>	LAMBERT Jean Marc CHABILLANT Jean Luc	
<b>Dollon</b>	BATARD Gérard FOUQUET Marc GARDRAT Gisèle SOREL Gilbert	
<b>Ecorpain</b>	RENVOISE Guy	TURQUET Denise
<b>Evallé</b>	GREMILLON Patrick	GOUJON Jean Pierre
<b>Lavaré</b>	MASSE Nicolas BRIGANT Nicole	
<b>Marolles les Saint Calais</b>	JUMERT Annie	BRUNEAU Annick
<b>Montaillé</b>	PAIRIGOUAS Michel PRIEUR Sergine	
<b>Rahay</b>	HALGRIN Yannick	SALTEL Claudius
<b>Saint Calais</b>	GASCHET Léonard LELONG Françoise NICOLAY Christophe RIOTON Marlène REZE Claude CHEREAU Laurence PARANT Joël HARMAND Jean Loup	
<b>Sainte Cérotte</b>	FOUCAULT Yves	RENVOISE Joël

Communes	Conseiller Titulaire	Suppléant
Saint Gervais de Vic	PILETTE Maryline	DARROY Claude
Sainte Osmane	LANDRE Daniel	TABARAND Arlette
Semur en Vallon	CARREAU Alain HERISSON Arlette	
Valennes	MERCIER Nadine	DESHAYES Gilles
Vancé	HERPIN Jean Jacques	AMIARD Josiane
Vibraye	BRETON Jacky GAUTIER Cindy BLOT Jean Marc TEISSIER Monique VADE Prosper GARREAU Aline CHAMBRIER-GILLOT David	

Conformément à l'article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales, à partir de l'installation du conseil communautaire par le Président sortant, et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions du Président seront assurées par le doyen d'âge

**Michel PAIRIGOUAS.**

**Désignation du secrétaire de séance (le plus jeune)**

(article L.2121-15 du CGCT)

**Mme Cindy GAUTIER**

La condition du quorum posée à l'article L.2121-17 est remplie, la majorité de ses membres en exercice est présente. Il y a un absent M. SOREL Gilbert qui a donné procuration à Mme HÉRISSON Arlette.

### **1.2 Election du Président (délibération n°20170101)**

M. PAIRIGOUAS, doyen qui assure les fonctions du Président jusqu'à l'élection du nouveau Président rappelle le rôle du Président :

Le président est l'organe exécutif de L'EPCI, il prépare et exécute les délibérations du conseil communautaire qu'il convoque

Il est le chef de services de l'EPCI qu'il représente en justice

Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il peut déléguer une partie de ses fonctions aux vice-présidents, voire à d'autres membres du bureau

Il est « l'autorité territoriale » au sens du statut des fonctionnaires

Il dispose de certains pouvoirs de police, de plein droit pour l'exercice des compétences de l'EPCI, ou par délégation volontaire des communes.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7, « le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu».

Deux assesseurs ont été nommés : Mme CHEREAU Laurence et M. CHAMBRIER-GILLOT David.  
Conformément aux statuts de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, le doyen procède à l'élection du Président ;

2 Candidats se présentent :

- Monsieur Jacky BRETON
- Monsieur Daniel LANDRE

Chaque candidat fait un discours de présentation et d'intention.

Un premier vote a lieu : 45 présents, 46 votants (procuration de M. SOREL à Mme HERISSON.

Le premier vote est annulé pour défaut de conformité : 48 bulletins retrouvés dans l'urne alors qu'il y a 46 votants. Les résultats étaient les suivants : 22 votes pour M. LANDRE, 24 votes pour M. BRETON, 2 blancs = 48 votes).

Deuxième vote :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin

a - Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées)	46
c - Nombre de suffrages déclarés blancs (art 6 de la loi du 21/02/14)	1
d - Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral)	0
e - Nombre de suffrage exprimés (b – c - d)	45
f - Majorité absolue	23

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	En chiffre et en toutes lettres
BRETON Jacky	25	vingt-cinq
LANDRE Daniel	20	vingt

Monsieur BRETON Jacky, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

### **1.3 Détermination du nombre de Vice-Présidents (délibération n°20170102)**

L'article L5211-10 du CGCT stipule que le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents. L'organe peut à la majorité des 2/3 de ses membres, fixer un nombre de vice-présidents supérieur dès lors qu'il ne dépasse pas 30 % de l'effectif total et ne soit pas supérieur à quinze.

Dans ce cas, les deuxièmes et troisièmes alinéas de l'article L.5211-12 sont applicables, à savoir l'augmentation du nombre de Vice-présidents ne s'accompagne pas d'une augmentation concomitante de l'enveloppe budgétaire globale dédiée aux indemnités de fonction du Présidents et des Vices Présidents.

Donc pour la CCVBA dans la limite de 20% du nombre de l'effectif total : 10 Vice -Présidents maximum, ne peut être inférieur à 4 et ne doit pas dépasser le nombre de 15 Vice-présidents.

Dans le cadre de la dérogation :

Il est néanmoins possible par délibération motivée de porter le nombre de Vice-Présidents à 30 % de l'effectif global soit pour La CCVBA : 14 Vice-présidents.

Le Président propose le nombre de 8 vice-Présidents.

Le conseil passe au vote à mains levées : 44 pour et 2 abstentions

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer le nombre de vice-présidents à 8.

## **II) Informations du Président, des vice-présidents et des mandataires**

### **POINT 1 / Dates des prochaines réunions :**

#### **JANVIER :**

##### **Conseil communautaire**

Jeudi 26 janvier à 20h 30 (salle des fêtes à Saint Calais)

#### **FEVRIER :**

Vœux de la communauté (élus communautaires et personnel uniquement) : **le 2 février à 19 h** à la salle des fêtes de Valennes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

#### **Liste des délibérations avec les numéros d'ordres**

<b>N° d'ordre</b>	<b>Intitulé des délibérations</b>	<b>Page</b>
20170101	Affaires administratives-Elections du Président	2017/3
20170102	Affaires administratives-Détermination du nombre de Vice-Présidents	2017/4